DÉCOUVRIR
VACANCES-VIVA.COM

Avec le site Viva simplifiez-vous la vie !

NOUS APPELER
01 43 21 86 87

Une équipe disponible, compétente et qualifiée à votre écoute !

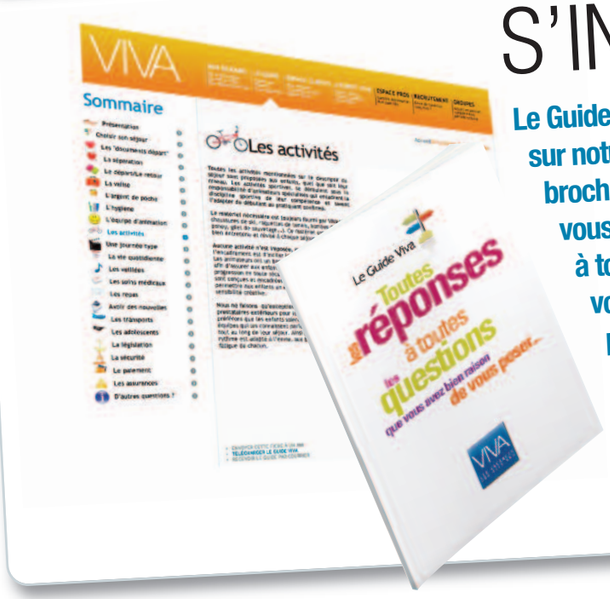

S'INFORMER

Le Guide Viva :
sur notre site ou joint à notre brochure…
vous y trouverez toutes les réponses à toutes vos questions : avant, pendant et après le séjour !

VIVA
LES VACANCES DES 4/25 ANS

Édition octobre 2010 - Conception graphique : Fabrice Guénier : fguenier75@yahoo.fr

VIVA – 128, RUE DE CHARENTON - 75012 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 43 21 86 87 - TÉLÉCOPIE : 01 43 21 58 92 - MAIL : info@vacances-viva.com

SIÈGE SOCIAL VIVA – 128, rue de Charenton - 75012 Paris - Téléphone : 01 43 21 86 87 - Télécopie : 01 43 21 58 92 - SAS au capital de 40 000€ - RCS Paris B347 385 411 - N° de Siret 347 385 411 00074 - Opérateur de voyages et séjours n° IM 075100044. Contrat d'assurance RCP MMA cabinet PER : 81, rue Alphonse Baudin-01 400 Chatillon sur Chalaronne. Garantie financière APS : 15 avenue Carnot 75017 Paris.
Tous les séjours proposés dans cette brochure sont soumis aux conditions de vente ci-jointes.

ÉTÉ 2011

DE 4 À 25 ANS

VACANCES À L'ANGLAISE

FAR-WEST

SUMMER CAMP

MOYEN-ÂGE

BAMBOUS

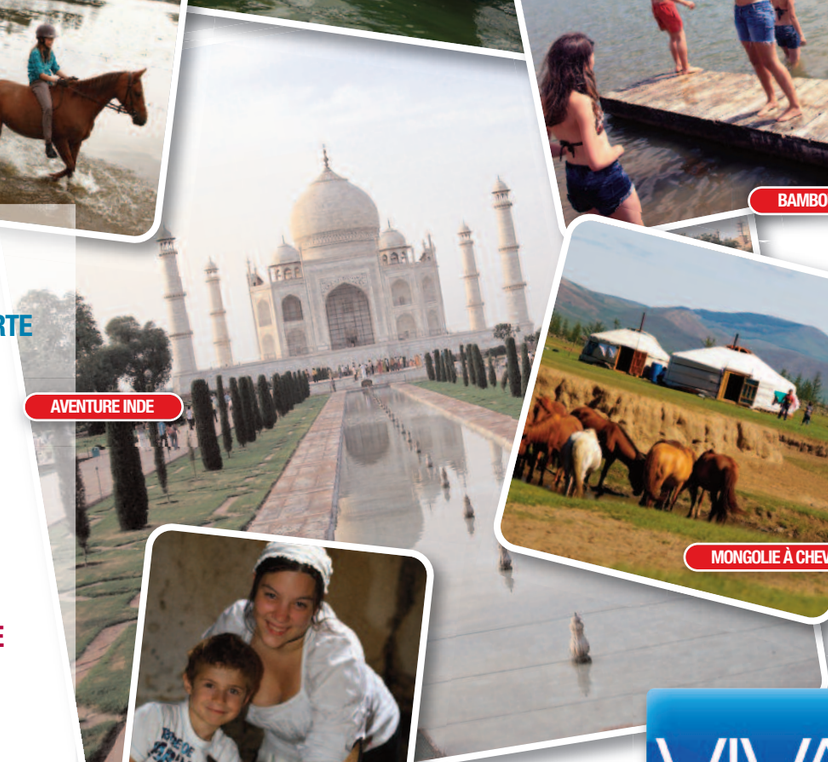
AVENTURE INDE

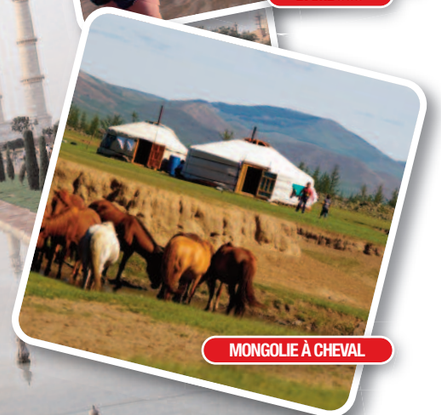
MONGOLIE À CHEVAL

MINI FERME

- **SÉJOURS COCOON**
  Vive la ferme !
- **SÉJOURS DÉCOUVERTE**
  Far-west
  Vacances à l'Anglaise
  Moyen-Âge
  Bord de mer
- **SÉJOURS CAMP**
  Summer Camp
  Bambous
- **SÉJOURS AVENTURE**
  Aventure Dordogne
  Aventure Inde
  Aventure Mongolie
- **JEUNES ADULTES**
  De l'Himalaya au Kerala
  La Mongolie à cheval

VIVA
LES VACANCES DES 4/25 ANS

ÉDITO !

Madame, Monsieur,

Une nouvelle brochure est toujours un moment important chez VIVA : Pour ceux qui se découvrent avec joie en photo ; pour les animateurs qui préparent déjà leur participation ; pour l'équipe au siège qui a analysé les questionnaires de la saison précédente avec les directeurs et qui a tenté de traduire cela en améliorations diverses comme en nouveautés dont nous attendrons avec impatience vos premiers retours pour savoir si nous avons eu la bonne intuition !

A chaque fois nous nous attachons à renforcer les points forts sur nos séjours «classiques» et à articuler les nouveautés autour de ces bases fortes de l'esprit VIVA.

En faisant le choix de ne créer des nouveaux séjours qu'en nombre raisonnable, nous maitrisons l'évolution de notre capacité à gérer et à animer les séjours dans la continuité de ce que nous voulons vous offrir.

- **Des cadres de vie uniques** par leur caractère ou leur situation
- **Un encadrement deux fois plus nombreux** que ne le demande la législation
- **Des cocktails d'activités riches** qui permettent à chacun de grandir en s'amusant.
- **Des voyages ou l'activité sportive est un mode de découverte.**

En espérant que vous trouverez dans cette brochure ce que vous êtes venus y chercher, nous vous rappelons que vous pouvez aussi trouver des diaporamas nombreux sur le site www.vacances-viva.com et nous appeler pour que nous vous aidions à choisir le séjour le plus adapté à votre enfant, ou à vous-même.

Alors bonne lecture et à bientôt.

Olivier Ducelier

SOMMAIRE

- Editorial 02
- Sommaire 02

• SÉJOURS COCOON

4/5 - 6/9 ans Mini-Ferme 03

• SÉJOURS DÉCOUVERTE

6/12 ans Far-West 04
6/12 ans Vacances à l'Anglaise 05
6/12 ans Moyen-Âge 06

• SÉJOURS CAMP

8/14 ans Summer Camp (NOUVEAU SÉJOUR) 07
6/13 ans Bambous 08

• SÉJOURS AVENTURE

14/17 ans Aventure Dordogne 09
14/17 ans Aventure Inde 10
14/17 ans Aventure Mongolie (NOUVEAU SÉJOUR) 11

• JEUNES ADULTES

18/25 ans De l'Himalaya au Kerala 12
18/25 ans La Mongolie à cheval (NOUVEAU SÉJOUR) 13

- Conditions de ventes 14/15

VIVA est organisme agréé par l'Unosel, union professionnelle créée en 1978. L'Unosel fédère des écoles de langues et des organisateurs de séjours éducatifs et linguistiques qui respectent des normes rigoureuses de qualité et de sécurité.

UNOSEL Union Nationale des Organisations de Séjours Éducatifs, Linguistiques et des Écoles de Langues

NOUVEAU POUR LES 6/9 ANS

MINI-FERME AU LAC DE ST-FARGEAU

Pour les plus jeunes nous avons choisi la découverte de la ferme et de ses animaux au contact desquels ils s'émerveilleront en serrant un agneau dans leurs bras ou en courant après les poules !

DATES ET TARIFS

Du 3 juillet au 4 septembre
Départ et retour chaque dimanche.
8 jours : 530 €
15 jours : 949 €

- Voyages en car Tourisme, vidéo (Paris/Saint-Fargeau 2h15)

Formalités : pour les 6-9 ans, se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » ou du brevet de natation de 25 m obligatoire pour la pratique du canoë.

LE SÉJOUR

Chaque jour plusieurs activités sont proposées afin d'aborder le monde rural de manière ludique.
Les enfants confectionnent leur programme au gré de leurs envies. L'équipe d'encadrement est là pour les guider dans le choix d'activités inconnues. Matin et après-midi il y a toujours trois possibilités de s'amuser en profitant au maximum de l'environnement naturel.

LES ACTIVITÉS

Petits Fermiers 4/5 ans : Vie de la ferme (soins des animaux, découverte…), poney, jardinage, VTT, pâtisserie, activités manuelles sont les activités principales. Les enfants découvrent et soignent les animaux de la ferme : poules, lapins, cochons, ânes, chèvres, vaches…
Fermiers 6/9 ans : Vie de la ferme (soins des animaux, découverte…), équitation, jardinage, VTT, pâtisserie, canoë, activités manuelles sont les activités principales.

LIEU/HÉBERGEMENT

Saint-Fargeau est situé à 170 Km de Paris et 45 Km d'Auxerre. Les enfants sont logés dans un beau bâtiment situé en pleine nature à 3km du village, dont les fenêtres donnent sur un lac. Le potager est sur place et la ferme est située à 7 mn en minibus.

Petits Fermiers 4/5 ans : Les chambres accueillent 3 ou 4 enfants dans des petits lits douillets. Le centre peut accueillir 21 enfants.
Fermiers 6/9 ans : Les chambres accueillent 5 enfants dans des lits superposés. Le centre peut accueillir 25 enfants.

ENCADREMENT

Un animateur s'occupe de 4 enfants (4-5 ans) ou de 6 enfants (6-9 ans). Un directeur et une assistant(e) sanitaire complètent l'équipe. Toutes les activités sont menées par notre équipe qui s'adapte au rythme et aux envies des enfants qu'ils suivent tout au long du séjour. Nous savons que les enfants que nous accueillons à la mini ferme partent souvent pour la première fois et notre équipe est donc particulièrement attentive à leur faire découvrir le meilleur de la vie en groupe, tout en privilégiant le bien-être affectif de chacun d'entre eux.

LES PLUS

+ Un séjour idéal pour un premier départ.
+ Le contact quotidien avec les animaux.
+ Situé sur le même lieu d'hébergement que le séjour « Vacances à l'Anglaise », un grand frère ou une cousine peut-être à proximité du plus jeune.

FAR-WEST

Le séjour Far West c'est vivre au temps des cow-boys et des indiens comme si on y était ! C'est vivre avec ses copains une aventure en plein air!

DATES ET TARIFS

Du 2 au 16 juillet
Du 16 au 30 juillet
Du 30 juillet au 13 août
Du 13 au 27 août
15 jours : 949 €

- Train Paris/Brive (4h) puis car tourisme de Brive jusqu'au centre (45mn)

Formalités : Se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » obligatoire pour la pratique du canoë ou du brevet de natation de 25 m.

LE SÉJOUR

Les enfants vivent au rythme des cow-boys et des indiens en adoptant leurs couchages et leurs activités avec une organisation rodée aux besoins d'enfants de six ans et plus. Les repas cuisinés sur le centre sont servis chauds sur chaque camp. Les animateurs articulent les activités autour du thème «Western».

LES ACTIVITÉS

- **La semaine "Indiens" :** chaque jour est l'occasion de se découvrir de nouvelles aptitudes. On apprend à monter à poney. Dans la forêt, en choisissant le meilleur bois, les enfants confectionnent leur arc, leurs flèches, et leurs tomahawks. Sur le camp, on fabrique des objets d'artisanat pour décorer le camp avec de nouveaux totems. Après en avoir appris la manœuvre, certains partent en canoë sur le lac. Chaque enfant choisit un nom en arrivant et apprend des danses et des rituels pour la grande fête où l'on porte les colliers de perles qui font l'admiration des cow-boys.
- **La semaine "Cow-boys" :** on attelle nos chevaux aux carrioles et c'est le départ. Chaque matin, on guide l'attelage chacun son tour dans les chemins forestiers, on décore nos chariots, on repère notre itinéraire en évitant les indiens. Après avoir installé notre campement, on soigne les chevaux, on travaille le cuir ou le bois, on part repérer les traces d'animaux, on construit des cabanes et le soir un grand feu éclaire la nuit. En fin de semaine, chacun repart avec sa panoplie de cow-boys (ceintures, pistolets, holsters…).

LIEU/HÉBERGEMENT

En Corrèze, à 30 Km de Tulle, notre centre est situé entre le bourg et le magnifique lac de Marcillac. Il accueille les tipis des indiens, le saloon, le bureau du directeur, l'infirmerie, la cuisine centrale sur une prairie de deux hectares. Les cow-boys sont itinérants avec des carrioles et établissent chaque jour un nouveau camp. Les enfants dorment dans les tipis, les carrioles ou les tentes. Retour sur le centre chaque jour pour une douche chaude. Toilettes sèches présentes sur chaque campement.

ENCADREMENT

Un directeur breveté connaissant parfaitement le séjour est assisté d'un adjoint et d'une assistante sanitaire. Un animateur (-trice) encadre six enfants. Il est recruté pour sa capacité à évoluer avec des enfants dans un cadre de pleine nature.

LE PLUS

+ 2 semaines d'aventures passionnantes dans une nature préservée.
+ Un hébergement atypique. Tipis ou carrioles.
+ Un séjour semi-itinérant.

VACANCES À L'ANGLAISE

La culture Anglo saxonne est le fil conducteur de ce séjour où sports et activités artistiques permettent une découverte passionnante et ludique d'un autre monde.

DATES ET TARIFS

Du 3 juillet au 4 septembre
Départ et retour chaque dimanche
8 jours : 589 €
15 jours : 1015 €
22 jours : 1375 €
29 jours : 1815 €

- Voyages en car Tourisme, vidéo (Paris/Saint-Fargeau 2h15)

Formalités : Se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » ou d'un brevet de natation de 25m obligatoire pour la pratique du canoë et de la voile.

LE SÉJOUR

Grâce à de multiples activités et à la pratique ludique de la langue, les enfants vont découvrir un univers nouveau.
Chaque jour chacun peut choisir son programme entre sport et art.

LES ACTIVITÉS

Canoë, voile, vtt, badminton, hockey, rugby, golf, théâtre, danse, beaux arts et anglais.
Chaque jour trois créneaux d'activités sont proposés aux enfants à raison de deux heures chacun. Les séances d'anglais durent 45 mn.

LE SUMMER CAMP

Chaque semaine, au Summer camp, les enfants viennent découvrir l'«American way of life» pendant 2 jours.
Ils dorment sous tentes et pratiquent un programme riche de nouvelles activités : baseball, touch football, volley-ball, baignade, hip hop…
Un complément à la découverte du monde anglo-saxon «Version USA».

LIEU/HÉBERGEMENT

Dans l'Yonne, à 170 Km de Paris au bord du lac de Saint-Fargeau, un beau bâtiment à l'architecture classique accueille les 65 enfants par chambre de cinq.
Toutes les chambres, les salles d'activités et la salle à manger donnent plein sud sur le lac et sa digue.
Deux jours sous tente pour le « Summer Camp ».

ENCADREMENT

Un directeur, un adjoint assistant sanitaire et un animateur (-trice) pour six enfants composent l'équipe.
Toutes les activités sont encadrées par nos animateurs spécialisés qui suivent les enfants tout au long de leur séjour. L'anglais est encadré par des animateurs anglophones.

LE PLUS

+ Une première approche ludique et dynamique de l'anglais en France par le biais de nombreuses activités sportives et artistiques.
+ Un cadre en pleine nature face au lac de Saint Fargeau.
+ Des animateurs de langue anglaise sur le centre.

MOYEN-ÂGE AU CHÂTEAU DE ST-FARGEAU

Une exclusivité VIVA pour notre séjour phare dans un monument historique classé et dont le succès est ininterrompu depuis 1985.

DATES ET TARIFS

Du 3 juillet au 4 septembre
Départ et retour chaque dimanche

8 jours :	**589 €**
15 jours :	**1015 €**
22 jours :	**1375 €**
29 jours :	**1815 €**

- Voyages en car Tourisme, vidéo (Paris/Saint-Fargeau 2h15)

LE SÉJOUR
Les enfants s'initieront tour à tour à la vie des chevaliers, troubadours et écuyers en évoluant dans un cadre royal.

LES ACTIVITÉS
Chaque jour trois créneaux d'activités de deux heures sont encadrés par nos animateurs, qui suivent les enfants tout au long du séjour.
Équitation, tir à l'arc, escrime, tennis, arts martiaux, gymnastique sportive, combat au bâton, danse, jonglerie, théâtre, musique, beaux-arts.

LIEU/HÉBERGEMENT
À 170 Km de Paris, le château de Saint-Fargeau, dans l'Yonne. Entouré de 110 hectares d'un parc de style anglais, de forêts, et d'une grande pièce d'eau, il accueille 90 enfants. Les enfants logent dans une aile du château, en chambre de 4 à 6. Les douches sont dans la chambre (80%) ou à moins de 15 mètres mais toujours individuelles. La salle à manger donne sur la magnifique cour du château.

ENCADREMENT
L'équipe pédagogique, est composée du directeur diplômé d'état, de l'assistante sanitaire et d'un animateur (-trice) pour 6 enfants. Les animateurs sont spécialisés dans une discipline sportive ou artistique et ont pour rôle l'épanouissement créatif et sportif de votre enfant.

LE PLUS
+ Hébergement dans le château de saint fargeau classé monument historique.
+ Participation pour tous au spectacle historique "Sons et lumières" (du 09 juillet au 20 août) devant 4000 spectateurs…
+ Une riche palette d'activités sportives et artistiques.

NOUVEAU SÉJOUR

SUMMER CAMP AU LAC DE ST-FARGEAU

Un Summer camp réservé aux 8/14 ans face au lac de Saint Fargeau.
Ambiance U.S.A garantie !

DATES ET TARIFS

Du 3 juillet au 4 septembre
Départ et retour chaque dimanche

8 jours :	**589 €**
15 jours :	**1015 €**
22 jours :	**1375 €**
29 jours :	**1815 €**

- Voyages en Car Tourisme, vidéo (Paris/Saint-Fargeau 2h15)

Formalités : Se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » ou du brevet de natation de 25m obligatoire pour la pratique du canoë.

LE SÉJOUR
Au summer camp, les enfants viennent découvrir l'American way of life. Un programme riche de nouvelles activités « version U.S.A ». Le groupe composera son programme « quotidien » à la carte parmi un riche panel d'activités sportives et artistiques. L'anglais est présent tout au long de la journée au travers d'un discours bilingue.

LES ACTIVITÉS
Sports : Baseball, touch football, soccer, volley-ball, ultimate, V.T.T, boxe, baignade et canoë au lac de Saint Fargeau.
Activités artistiques : théâtre, danse, hip hop, musique, arts plastiques, graffiti
Chaque jour trois créneaux d'activités sont proposés aux enfants à raison de deux heures chacun. L'anglais est présent tout au long de la journée au travers des activités sportives et artistiques.

LIEU/HÉBERGEMENT
À 170 km de Paris, le summer camp se situe face au lac de Saint Fargeau, dans l'Yonne
Le summer camp accueille les 8/14 ans : Les enfants dorment dans de grandes tentes accueillant 6 à 8 personnes. Un espace feu de camp et des toilettes complètent le campement. Les douches sont situées à proximité immédiate et les repas sont servis chauds sur place. Un abri en dur est prévu en cas de mauvaises conditions climatiques.

ENCADREMENT
Une équipe expérimentée composée d'un directeur et d'un animateur pour six enfants, encadre ce séjour. Spécialisés dans une discipline sportive ou artistique, ils savent faire preuve du dynamisme et de l'efficacité nécessaire à l'encadrement des enfants, leur offrant ainsi un séjour riche en apprentissages.

LE PLUS
+ Une découverte du monde anglo-saxon version USA.
+ La pratique ludique de l'anglais dans les activités.
+ Un programme riche d'activités sportives et artistiques à la carte.

BAMBOUS AU CHÂTEAU DE ST-FARGEAU

Un village bambous «Nature et Confort» réservé aux 12/15 ans dans le cadre du parc du château de Saint-Fargeau. Ambiance garantie !

DATES ET TARIFS

Du 3 juillet au 4 septembre
Départ et retour chaque dimanche

8 jours : 589 €
15 jours : 1015 €
22 jours : 1375 €
29 jours : 1815 €

- Voyages en Car Tourisme, vidéo (Paris/Saint-Fargeau 2h15)

Formalités : Se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » ou du brevet de natation de 25m, obligatoire pour la pratique du canoë.

LE SÉJOUR

Un séjour aux « Bambous » c'est l'assurance de vivre des vacances différentes au sein d'un groupe soudé dans un cadre privilégié. Le groupe composera son programme quotidien "à la carte".

LES ACTIVITÉS

Equitation, tir à l'arc, escrime, tennis, art martiaux, danse, musique, théâtre, arts plastiques, travail du bois, sports collectifs (tèque, sioule, course d'orientation, jeux de rôles), baignade et canoë au lac de saint fargeau…
Le groupe « Bambous » participera activement au spectacle « Sons et lumières » du château en travaillant et présentant des scènes précises devant 4000 spectateurs…

LIEU/HÉBERGEMENT

À 170 km de Paris, le château de Saint Fargeau, dans l'Yonne est entouré de 110 hectares d'un parc de style anglais, de forêts et d'une grande pièce d'eau. Un village « Bambous », entièrement rénové en 2010, accueille les 12/15 ans : Chalet sur pilotis et tentes « Lodge » tout confort, dans le parc.

Un espace repas abrité et des toilettes sèches complètent le campement. Les ados mangent et dorment sur leur camp mais se douchent au château.

ENCADREMENT

Une équipe expérimentée composée d'un directeur et d'un animateur pour huit adolescents, encadre ce séjour. Spécialisés dans une discipline sportive ou artistique, ils savent faire preuve du dynamisme et de l'efficacité nécessaire à l'encadrement d'adolescents, leur offrant ainsi un séjour riche en apprentissages.

LE PLUS

+ Un village bambous «Nature et Confort» réservé aux 12/15 ans.
+ Un programme à la carte.
+ Une participation pour tous au spectacle historique "Sons et lumières" (du 09 juillet au 20 août) devant 4000 spectateurs…

AVENTURE DORDOGNE

Une aventure inoubliable en canoë, à cheval et/ou en VTT dans un environnement remarquable.

DATES ET TARIFS

Du 2 au 16 juillet
Du 16 au 30 juillet
Du 30 juillet au 13 août

15 jours : 1249 €

- Train Paris/Brive puis car.
- Réunion de préparation au séjour obligatoire en juin.

Formalités : Se munir de l'attestation de réussite au « test préalable à la pratique des activités aquatiques » ou du brevet de natation de 25m obligatoire pour la pratique du canoë.

LE SÉJOUR

La descente en canoë sur une eau claire est le fil rouge du séjour du 1er au dernier jour.
Le groupe fera plusieurs haltes:

- Une randonnée de 3 jours à cheval ou en VTT.
- Une journée de parcours aventure dans les arbres sur une île au bord de l'eau.
- Des haltes de détente sur les plages de galets et leur eau claire.
- Une journée à décider avec le groupe (visites culturelles, baignade…)

LE NIVEAU SPORTIF

Ce séjour ne nécessite pas une aptitude physique particulière mais plus d'apprécier le sport et de vivre en pleine nature. La randonnée canoë est accessible à tous, la navigation est facile et le courant régulier. La randonnée terrestre est au choix à cheval ou en VTT (choix lors de l'inscription). Pour les cavaliers, elle est accessible à tous ceux qui savent tenir les 3 allures (pas, trot, galop). La randonnée en VTT sur chemins sera adaptée à toute personne pouvant pédaler 3h dans une journée.

LIEU

Sur 160 km environ, notre groupe de jeunes descendra en canoë la très belle vallée de la Dordogne. Tout le long du circuit, les paysages varient, allant des collines boisées aux falaises calcaires, avant de terminer sous les châteaux de la Dordogne, en Périgord.

HÉBERGEMENT

Notre groupe sera hébergé sous des tentes dans des campings au bord de l'eau (avec piscine la plupart du temps). Le groupe participera pleinement aux différentes taches quotidiennes (montage du camp, repas, vaisselle, courses..). Les affaires indispensables seront transportées dans des bidons étanches sur les canoës. Le reste des affaires et le matériel de camping seront transportés par un véhicule d'assistance d'un bivouac à l'autre.

ENCADREMENT

Une équipe expérimentée et disposant des diplômes requis dans l'encadrement de séjours itinérants composée d'un directeur et d'un animateur pour 8 adolescents. La randonnée équitation est organisée avec un centre équestre et un moniteur diplômé d'état.

LE PLUS

+ Une descente en canoë de 160 km entre Beaulieu et Alès-sur-Dordogne accessible à tous.
+ Le choix entre randonnée «V.T.T» ou «équitation».
+ Un hébergement en camping à chaque étape au bord de l'eau

AVENTURE INDE

De l'Himalaya à l'Océan Indien, trois semaines inoubliables à la découverte de l'Inde au cœur de paysages époustouflants.

DATES ET TARIFS

Du 8 au 29 juillet
22 jours : 2 540 €*

- Prévoir achat du visa : environ 60€.
- Réunion de préparation au séjour obligatoire en juin.

Les groupes 14/17 ans et 18/25 ans seront gérés en parallèle ou en décalé par des équipes différentes.

** Variation du coût possible en fonction de la surcharge «Carburant et taxes». Vols France vers Inde par lignes régulières.(Air France, British Airways ou similaire).*

LE SÉJOUR

Un séjour extraordinaire destiné à des adolescents assez matures pour s'adapter: aux aléas du voyage, aux tâches communes, aux efforts à fournir tant physiques que d'adaptation à une autre culture, à la découverte de l'Inde avec leur sac sur le dos.

TREK LADAKH, «LE PETIT TIBET DE L'INDE»

La 1ère semaine du séjour se déroule à Leh capitale du Ladakh, 3500 m d'altitude, un panorama superbe sur le toit du monde, l'Himalaya. Après s'être acclimaté à l'altitude, notre groupe part pour un trek de 5 jours accompagné d'un guide et de chevaux pour porter les affaires. L'effort physique est présent, le panorama superbe, et l'Himalaya défile sous les yeux. Au retour du trek, détente et retour à la civilisation. On lave ses affaires, on redécouvre les plaisirs d'une douche chaude, d'un sauna à Leh, on recharge les batteries avant de partir pour une traversée pas comme les autres.

TRAVERSÉE DE L'INDE : DU NORD AU SUD

C'est parti pour une grande traversée de l'Inde de 4 jours. Le groupe part en jeep pour traverser la chaîne de l'Himalaya puis finir en car. Arrivée à Delhi, les jeunes embarquent à bord du Kerala express. Le réseau ferroviaire de l'Inde est le plus étendu du monde. C'est une façon originale de découvrir ce vaste pays. Le voyage durera 2 jours et 2 nuits en offrant une pléiade de vues panoramiques : les vastes plaines, les montagnes imposantes, les riches forêts, les villes florissantes et les petits villages. Une expérience inoubliable incluant un arrêt de 24h pour admirer le Taj Mahal.

LES PLAGES DE L'INDE DU SUD

Plus de 3000km plus tard et plus de 3000m d'altitude plus bas, nous voici dans l'état du Kerala, encadré par les montagnes, bordé de plages et de cocotiers sous le soleil tropical et parfois aussi sous la pluie. Voici venu l'heure de la détente, du shopping sur les marchés, de la découverte de temples ou des «back waters». On se laisse envahir par les couleurs et les odeurs des épices. Une nouvelle Inde se dévoile.

HÉBERGEMENT

Notre groupe sera hébergé dans une Guest-house à Leh, sous des tentes pendant le trek, dans des wagons-lits lors de la traversée de l'Inde et dans un magnifique hôtel au Kerala. Autant de modes d'hébergement qui permettront aux jeunes de découvrir différentes manières de voyager.

TRANSPORT

Les trajets s'effectueront en avion (lignes régulières), train, car, jeep avec chauffeur, transports locaux.

ENCADREMENT

Une équipe expérimentée dans l'encadrement de séjours itinérants à l'étranger composée d'un adulte (animateur et directeur) pour 8 jeunes.

LE PLUS

+ 5 jours de trek dans le Ladakh appelé « le petit Tibet de l'Inde »
+ Une traversée de l'Inde pas comme les autres
+ Une réelle préparation pour qui veut pouvoir voyager seul en sortant des sentiers battus.

NOUVEAU SÉJOUR

AVENTURE MONGOLIE

Une aventure à cheval inoubliable au cœur des steppes en compagnie des éleveurs nomades.

DATES ET TARIFS

Du 8 au 23 juillet
16 jours : 2 550 €*

- Prévoir achat du visa : environ 60€.
- Réunion de préparation au séjour obligatoire en juin.

Les groupes 14/17 ans et 18/25 ans auront des circuits inversés et seront gérés par des équipes différentes.

** Variation du coût possible en fonction de la surcharge «Carburant et taxes». Vols France vers Mongolie par lignes régulières. (Aeroflot, Air China ou MIAT)*

LE SÉJOUR

Un séjour extraordinaire destiné à des cavaliers confirmés et passionnés prêts à partir à la rencontre d'un pays où l'on vit au rythme de la nature et des chevaux.

LE PROGRAMME

A la rencontre des familles nomades. Notre groupe partagera pendant 4 jours le quotidien de familles d'éleveurs. Au programme, traite des dris et des juments, montage de yourte, découpe du bois, jeux de cartes et d'osselets et cuisine. Nous accompagnerons également le chef de la maison à cheval pour rentrer le bétail.

La fête du Naadam. Nous assisterons à la célèbre fête de Naadam. Cette célébration traditionnelle héritée de la nuit des temps, est le plus grand événement national pour les Mongols. Courses de chevaux et lutte mongole sont les activités favorites des nomades qui suivent les festivités avec beaucoup de passion.

8 jours de randonnée a cheval dans la vallée de l'Orkhon, la region des huits lacs. En selle pour une randonnée équestre qui nous ouvrira les portes du pays. Direction les célèbres chutes de l'Orkhon. Forêts, montagnes et vallées, à la rencontre des Huit Lacs. Le lac de Shireet, lac de Bugat, lac de Khuis, sources de Khytrunii…Dans ces lieux, la richesse des paysages n'a d'égale que la richesse de cœur des nomades qui y vivent. A mi-parcours une journée de repos en famille est organisée. Puis, nous reprennons la route vers la trépidante capitale. Derniers troupeaux sauvages traversant la route, dernières yourtes fumant au loin, la steppe nous accompagnera jusqu'aux portes d'Oulan Bator.

LIEU/HÉBERGEMENT

Notre groupe sera hébergé en tipis, dans des yourtes chez les familles d'éleveurs, sous tentes et sous yourtes pendant la randonnée à cheval et en Guest-house à Ulan bator. Autant de modes d'hébergement qui permettront aux jeunes de vivre hors des sentiers battus à la manière des nomades.

TRANSPORT

Les trajets s'effectueront sur place en car, jeep avec chauffeur et bien sûr cheval !

ENCADREMENT

Une équipe VIVA expérimentée dans l'encadrement de séjours itinérants à l'étranger composé d'un adulte (animateur et directeur) pour 8 jeunes.
Une équipe locale composée d'un guide francophone, d'un guide équestre et de chauffeurs.

LE PLUS

+ Une aventure humaine extraordinaire dans l'immensité des steppes
+ Vivre pendant 2 semaines avec des éleveurs mongols.
+ Une randonnée équestre de 8 jours en autonomie avec des yacks de bâts pour le transport des affaires.

DE L' HYMALAYA AU KERALA

De l'Himalaya à l'Océan Indien, trois semaines inoubliables à la découverte d'un pays fascinant.

DATES ET TARIFS

Du 8 au 29 juillet
22 jours : 2 540 €*

- Prévoir achat du visa : environ 60€.
- Réunion de préparation au séjour obligatoire en juin.

Les groupes 14/17 ans et 18/25 ans seront gérés en parallèle ou en décalé par des équipes différentes.

** Variation du coût possible en fonction de la surcharge «Carburant et taxes». Vols France vers Inde par lignes régulières.(Air France, British Airways ou similaire).*

LE SÉJOUR

Un séjour extraordinaire destiné à des jeunes prêts à partir découvrir l'Inde avec leur sac sur le dos.

L'ITINERAIRE

J1 : PARIS-DELHI Vol régulier sans escale.
J2 : DELHI-LEH Vol matinal pour Leh, capitale du Ladakh, 3500m d'altitude. Un panorama superbe sur le toit du monde «la chaîne de l'Himalaya». Installation à la Guest House pour se reposer.
J3 LEH : Acclimatation et visite des alentours.
J4 à 9 : TREK DE SPITUK À CHILLING
Départ pour un trek de 5 jours accompagné de guides locaux et de chevaux pour porter les affaires. L'effort physique est présent, (en moyenne 5 heures de marche par jour), la chaîne de l'Himalaya défile sous les yeux. Le 3e jour, passage du col de Ganda La, 4940m. Au retour , on recharge les batteries avant de repartir pour la traversée de l'Inde.
J10 : Visite des monastères aux alentours de Leh.
J11 à J13 DE LEH À DELHI Départ de Leh en jeep sur la 2ème route la plus haute du monde jusqu'à Manali puis trajet de Manali à Delhi en car.
J13 : DELHI : visite à décider avec le groupe.
J14 à 16 : AGRA-LE TAJ MAHAL Départ de Delhi à bord du «Kerala Express». Arrêt à Agra pour visiter le Taj Mahal et le Fort Rouge.
J16 à 18 : DE AGRA À VARKALA Retour à bord du Kerala Express, le voyage dure 2 jours et 2 nuits, offrant une pléiade de vues panoramiques : plaines, montagnes imposantes, riches forêts, les villes et les petits villages. Une façon originale de découvrir ce vaste pays.
J 18 à J21 : VARKALA 3000km plus tard et plus de 3000m d'altitude plus bas, nous voici au Kerala, encadré par les montagnes, bordé de plages sous le soleil tropical, parfois aussi sous la pluie. L'heure de la détente, du shopping sur les marchés, de la découverte de temples ou des «back waters».
J21 VARKALA-TRIVANDRUM-BANGALORE Trajet en car de Varkala à Trivandrum puis vol intérieur de Trivandrum à Bangalore.
J22 BANGALORE/PARIS Vol régulier sans escale

HÉBERGEMENT

Dans une Guest-house à Leh, sous des tentes pendant le trek, dans des wagons-lits lors de la traversée de l'Inde et dans un magnifique hôtel au Kerala. Autant de modes d'hébergement qui permettront aux jeunes de découvrir différentes manières de voyager.

TRANSPORT

Les trajets s'effectueront en avion (lignes régulières), train, car, jeep avec chauffeur, transports locaux.

ENCADREMENT

Une équipe expérimentée dans l'encadrement de séjours itinérants à l'étranger composée d'un accompagnateur pour 10 jeunes.

LE PLUS

+ 5 jours de trek dans le Ladakh appelé « le petit Tibet de l'Inde »
+ Une traversée de l'Inde pas comme les autres
+ Un hôtel 4 étoiles au Kerala

NOUVEAU SÉJOUR

LA MONGOLIE À CHEVAL

Avec ses paysages immenses, ses yourtes et ses troupeaux de chevaux sauvages, la destination aventure par excellence pour tous les amoureux des chevaux.

DATES ET TARIFS

Du 8 au 23 juillet
16 jours : 2 550 €*

- Prévoir achat du visa : environ 60€.
- Réunion de préparation au séjour obligatoire en juin.

Les groupes 14/17 ans et 18/25 ans auront des circuits inversés et seront gérés par des équipes différentes.

** Variation du coût possible en fonction de la surcharge «Carburant et taxes». Vols France vers Mongolie par lignes régulières. (Aeroflot, Air China ou MIAT)*

LE SÉJOUR

Ce séjour s'adresse à des cavaliers confirmés qui rêvent de découvrir ce pays hors du temps où le cheval est roi. Une occasion unique de découvrir un mode de vie à nul autre pareil, un quotidien organisé au rythme de la nature et des troupeaux.

L'ITINÉRAIRE

J1 : PARIS/ULAN BATOR : Vol sur lignes régulières
J2 : ARRIVÉE ET VALLEE DE L'ORKHON -KHOGNO KHAN : Route pour les splendides formations rocheuses de Khogno Khaan. Découverte du parc à pied et de la fracture de sable longue de 80km appelé « le Mini Gobi ».
J3 à 4 : VALLEE DE L'ORKHON –VIE NOMADE : 2 jours pour découvrir les environs et vivre aux côtés de la famille qui nous accueille. Rassembler les troupeaux à cheval, traire les dris et les juments, apprendre à monter une yourte, découper du bois et cuisiner seront vos activités. Vous assisterez également au Naadam local : course de chevaux et lutte mongols.
J-5 à 12 : RANDONNEE DANS LA VALLEE DE L'ORKHON (4 à 6 heures de cheval par jour). Au petit matin, vous vous mettrez en selle pour une semaine de randonnée équestre. Direction les célèbres chutes de l'Orkhon. Vous parcourrez forêts, montagnes et vallées, à la rencontre des huit Lacs. Dans ces lieux, la richesse des paysages n'a d'égale que la richesse de cœur des nomades qui y vivent. A mi-parcours une journée de repos en famille est organisée.
J 13 : KHARKORIN : Visite de l'ancienne capitale mongole, cité légendaire de Genghis Khan. Visite du monastère, de la muraille et des ruines symboliques de l'ancienne cité impériale
J14 : KARKORIN-ULANBATOR : Retour par la piste et par la route. Possibilité de shopping en ville.
J15 : ULANBATOR -PARIS
J16 : Arrivée à PARIS

HÉBERGEMENT

Notre groupe sera hébergé en tipis, dans des yourtes chez les familles d'éleveurs, sous tentes et sous yourtes (sans eau courante ni toilettes) pendant la randonnée à cheval et en guest-house à Ulanbaatar. Autant de modes d'hébergement qui permettront aux jeunes de vivre hors des sentiers battus en contact étroit avec la population.

ENCADREMENT

Une équipe française expérimentée dans l'encadrement de séjours itinérants à l'étranger composé d'un accompagnateur pour 12 personnes. Une équipe locale composée d'un guide francophone, de guides équestres et de chauffeurs.

LE PLUS

+ Une aventure humaine extraordinaire dans l'immensité des steppes.
+ Vivre pendant 2 semaines avec des éleveurs mongols.
+ Une randonnée équestre de 8 jours en autonomie avec des yacks de bâts pour le transport des affaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - ÉTÉ 2011

L'inscription à un séjour VIVA implique l'acceptation complète par le représentant légal et les participants de nos conditions particulières et générales de vente.

Séjours et voyages : Le site www.vacances-viva.com, les brochures et le guide VIVA ont pour objet de présenter les séjours organisés par VIVA, et constituent l'information préalable. Cette information porte sur le contenu des forfaits (destinations, hébergement, transports, activités, encadrement, assurances), sur les dates, les prix et les modalités de paiement, sur les conditions d'annulation. Sauf dispositions contraires figurant sur la confirmation d'inscription, les éléments contenus dans cette brochure sont contractuels dès la signature de la fiche d'inscription. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont définies par le Code du tourisme. VIVA est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IM075100044, est membre de l'UNOSEL (Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et des écoles de langues). Les séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Paris.

Modalités d'inscription, contrat de vente et règlement du prix de séjour : l'inscription du participant est conditionnée par :

- la fiche d'inscription complétée et signée par le(s) parent(s) et / ou le représentant légal ;
- la fiche sanitaire de liaison intégralement renseignée et signée ;
- un acompte de 225 euros pour les séjours en France, et de 500 euros pour les séjours avec avion.

L'inscription sera considérée comme ferme et définitive à la réception de la fiche d'inscription et de l'acompte. Afin de formaliser le contrat de vente, VIVA adressera au participant, par voie postale ou électronique, une confirmation d'inscription sous forme de facture précisant la référence du séjour dont les prestations sont détaillées dans la brochure, son prix, les dates. Le site vacances-viva.com permet la réservation en ligne et le paiement sécurisé de ses séjours. Dans ce cas, la confirmation d'inscription de VIVA adressée par courriel au participant valide son inscription et constitue le contrat de vente. Le solde du séjour devra parvenir à VIVA au plus tard 30 jours avant le départ. À moins de 15 jours du départ, seul le paiement par carte bancaire est accepté. À défaut de recevoir le paiement du prix de séjour dans les délais, VIVA ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du séjour et le contrat sera réputé de plein droit et sans formalité résilié du fait du participant, les indemnités de résiliation étant alors dues à VIVA, en application des dispositions du paragraphe «annulation». Inscriptions par comité d'entreprise ou une collectivité.
Conformément à l'article L.121-18-4° du Code de la consommation, le client ne dispose pas de droit de rétractation après avoir accepté le contrat de vente.

Si vous vous inscrivez via un comité d'entreprise ou une collectivité, merci de vérifier auprès d'eux ou du «service inscription» de VIVA les modalités d'inscription et de règlement.

Prix : Les prix indiqués dans notre brochure comprennent les prestations suivantes: le transport aller retour vers le lieu de séjour avec le groupe (au départ de Paris) et lors du séjour, l'hébergement en pension complète, l'encadrement, l'accès à l'ensemble des activités, le prêt du matériel spécifique. Les prix ne comprennent pas : les assurances complémentaires, l'argent de poche, les frais de visas et de vaccination lorsque nécessaire, les éventuels acheminements de province et accueils aéroport ou gare. Les prix indiqués dans notre brochure ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes, à la date du 1er octobre 2010 : taux de change de la monnaie du pays concerné, coût du transport lié notamment au prix du carburant, redevances et taxes afférentes aux prestations offertes. En cas de variation du taux de change d'un pays concerné, nos prix resteront inchangés. En cas de modification significative du montant des taxes et redevances et / ou du coût du transport, la variation sera intégralement répercutée dans nos prix. Toute nouvelle taxe, quelle qu'en soit la nature, sera intégralement répercutée dans nos prix. La révision du prix du voyage ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date de départ.

Moyens de paiements acceptés : nous acceptons les paiements par carte bancaire, chèques bancaires, les Chèques Vacances ANCV, les Aides aux Vacances de votre Caisse d'Allocations Familiales ou de votre Conseil Général. Certains Comités d'Entreprise accordent une aide financière aux vacances des enfants de leur personnel. Une attestation de présence avec le numéro de déclaration du ministère de la Jeunesse et des Sports sera accessible sur le site web VIVA dés la fin du séjour.

Assurance responsabilité civile professionnelle : VIVA est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle (MMA), qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle de VIVA en sa qualité d'organisateur de voyages et de séjours.

Assurance annulation (option facultative) : le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées en règlement du forfait de séjour (hors montant de la garantie annulation et de la franchise d'un montant de 30 euros) en optant et en réglant, au moment de l'inscription, pour une garantie annulation. Le coût de cette assurance est de 2.5% du coût du séjour. Cette garantie s'applique en cas de maladie, d'accident ou de décès du participant, de ses ascendants directs (père et mère) ou de ses collatéraux (frères et sœurs). Les demandes d'annulation devront être adressées à VIVA par lettre recommandée avant le début du séjour, avec :

- un certificat médical précisant la nature ainsi que la gravité de la maladie ou de l'accident et l'impossibilité de participer au séjour.
- un bulletin de situation en cas d'hospitalisation,
- un certificat ou fiche d'état civil en cas de décès.

La garantie ne couvre pas l'annulation d'un séjour pour convenance personnelle, l'absence de présentation au départ (sauf en cas de force majeure), le défaut de présentation des documents exigés aux frontières (carte d'identité, autorisation de sortie de territoire, passeport, visa, vaccins).

Formalités administratives et de santé : afin que l'enfant inscrit profite pleinement de son séjour le représentant légal s'engage à remettre à VIVA le jour du départ, la fiche sanitaire de l'enfant dument remplie. Dans l'éventualité d'une absence d'information majeure, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé. Il est indispensable de contrôler la validité des vaccins du participant contre la tuberculose, le tétanos et la poliomyélite. Pour les voyages à l'étranger, nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant et nous vous conseillons d'effectuer une visite de contrôle chez le dentiste, afin d'éviter tout désagrément pendant le voyage et au cours du séjour. En inscrivant l'enfant à un séjour VIVA, les parents acceptent par avance de rembourser dés la fin du séjour les sommes avancées par VIVA afin de régler des frais médicaux. VIVA s'efforce d'apporter le maximum d'informations utiles à ses participants sur les formalités administratives et sanitaires à accomplir pour se rendre dans les différents pays de séjour. Les formalités de police exigées pour chaque pays programmé sont rappelées dans les « Informations Départ / Retour ». Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat ou de l'ambassade du pays de destination, afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières pour se rendre dans le pays du séjour. Tout participant qui ne serait pas en possession des documents exigés par les autorités françaises d'immigration ne pourra en aucun cas être autorisé à voyager. Nous vous rappelons que la garantie annulation ne couvre pas le défaut de présentation de ces documents.

Risque santé, risque pays : VIVA s'efforce d'apporter le maximum d'informations utiles à ses participants sur les formalités administratives et précautions sanitaires éventuelles à prendre pour se rendre dans un de ses séjours. Cependant pour vous informer sur les risques sanitaires et/ou sociaux éventuellement liés à la destination de votre séjour, et connaître les mesures applicables en vue de la prévention de certaines maladies et/ou épidémies, nous vous conseillons de consulter régulièrement les sites suivants : www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux Voyageurs" ;
www.sante-sports.gouv.fr et www.invs.sante.fr.

Annulation, désistement et modification de séjour :
Annulation du fait du participant : si l'annulation intervient :

- Plus de 31 jours avant le départ, VIVA retiendra 30% du prix du séjour.
- De 20 à 30 jours avant le départ, VIVA retiendra 50 % du prix du séjour.
- De 8 à 19 jours avant le départ, VIVA retiendra 75 % du prix du séjour.
- Moins de 7 jours avant le départ, VIVA retiendra 100% du prix du séjour.

A défaut de notification écrite, ou pour non présentation au départ, ou dés lors que le séjour est commencé : la totalité du prix du séjour est due. VIVA recommande à ses participants d'opter, au moment de l'inscription, pour la garantie annulation proposée au paragraphe «assurances annulation», afin de pouvoir obtenir le remboursement des acomptes versés.

Modification du fait du participant : toute modification de dossier (changement de séjour ou de dates de séjour) doit être formulée par écrit (courrier, télécopie ou courriel), et ; si elle est acceptée par VIVA ; pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Désistement ou modification en cours de séjour du fait du participant : Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la part de VIVA, même dans le cas de la souscription de la garantie annulation. En cas d'interruption de séjour pour accident ou maladie grave, VIVA rembourse au prorata des jours de présence, diminués des frais déjà engagés.

Annulation ou modification du fait de l'organisateur : VIVA se réserve si les circonstances l'y obligent en cas d'événement indépendants de sa volonté le droit de modifier un lieu de séjour, un programme ou ses prestations. Dans ce cas, la qualité du lieu ou des prestations offertes sera au moins équivalentes. La réalisation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants était inférieur à 10, VIVA pourrait se voir dans l'obligation d'annuler le séjour. Dans cette éventualité, VIVA informerait le participant dans les meilleurs délais, et au plus tard 30 jours avant le départ. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire, ou du remboursement total des sommes versées.

Règles de Vie : pour le bon déroulement du séjour, les participants s'engagent à respecter les règles de comportement et de conduite. Si le directeur du séjour constate qu'il ne peut plus assumer la responsabilité d'un enfant dont le comportement gêne les autres participants ou aurait des conséquences sur le déroulement du séjour, les parents s'engagent alors à prendre toutes les dispositions pour assurer son retour, sans délai et à leurs frais. La famille ne pourra exiger de remboursement et devra prendre en charge tous les autres frais liés au retour de l'enfant.

Décharge de responsabilité : sauf autorisation écrite du représentant légal, le participant ne sera pas autorisé, au retour, à rejoindre seul son domicile.

Qualité du séjour : il est important de nous faire part immédiatement de vos éventuelles remarques pendant la durée du séjour, auprès du directeur du centre, ou en prévenant nos bureaux, afin que nous puissions intervenir efficacement. À l'issue du séjour, chaque famille reçoit un formulaire d'appréciation lui permettant de donner une évaluation qualitative de l'ensemble de son séjour. Toute réclamation éventuelle, devra nous être adressée par écrit dans un délai de 30 jours après la fin du séjour.

Utilisation de l'image : au cours du séjour, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le blog et le site Internet. Eux-mêmes et leurs parents acceptent tacitement et par avance ces photos soient utilisées par VIVA pour illustrer ses séjours dans ses propres médias internet, brochures et celles de ses partenaires (comités d'entreprise, collectivités), ainsi que des articles de presse. Dans tous ces cas les participants et leurs parents renoncent par avance à toute forme de rémunération. Chaque représentant légal peut s'opposer à ce que son enfant soit pris en photo. Il vous suffit de nous en informer par courriel, télécopie ou courrier recommandé au plus tard le premier jour du séjour.
VIVA - 128 rue de Charenton 75012 Paris
Tel : 01 43 21 86 87 Fax : 01 43 21 58 92
Courriel : info@vacances-viva.com

Responsabilité : VIVA est responsable de plein droit à l'égard du participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, VIVA peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au participant. VIVA ne pourra être tenue pour responsable des manquements à l'exécution des prestations résultant de cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre-circulation des personnes et des biens, et ce, quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, limitation ou interdiction de trafic aéronautique, ferroviaire ou terrestre, grèves, explosions, catastrophes naturelles, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

Informatisation des données nominatives : conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant, et que VIVA peut être amenée à traiter pour le besoin de ses activités.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ÉTÉ 2011

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproductions des articles R 211.3 à R211.11 du code du tourisme

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.
La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.
En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.
En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.
VIVA a souscrit auprès de la compagnie MMA cabinet PER Chatillon sur chalaronne un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

EXTRAIT DU CODE DU TOURISME

Article R.211-3 :
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :
Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :
L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :
Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

VIVA - 128 rue de Charenton
75012 Paris
tel : 01 43 21 86 87
Fax : 01 43 21 58 92
Courriel : info@vacances-viva.com